



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéros :

RU-902-04-2016

RU-905-01-2016

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2016, le conseil municipal a adopté les règlements :

- RU-902-04-2016 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'inclure comme usage additionnel dans la zone RT-05 une aire multiservices incluant le service de ravitaillement en carburant dans un bâtiment multiservices inclus dans un projet d'ensemble récréotouristique; d'exiger que tous les usages incluant les usages additionnels des classes d'usage «récréation extensive (R2)» et «récréation aquatique (R3)» soient assujettis à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) spécifiques au secteur récréotouristique.
- RU-905-01-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Que les règlements RU-902-04-2016 et RU-905-01-2016 ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) d'Argenteuil le 28 septembre 2016 (RU-905-01-2016) et le 3 octobre 2016 (RU-902-04-2016). Ils entrent en vigueur le jour de l'émission desdits certificats.

Les règlements sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'hôtel de ville, situés au 88, rue des Érables entre 8h30 à 12h et 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 17 octobre 2016

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier